



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'ouverture du chantier du gymnase en quatre ans est un défi et une opportunité**

**L'harmonisation du cursus de maturité à quatre ans décidée par les Cantons et la Confédération constitue un défi sur les plans de la pédagogie, des ressources humaines, de l'immobilier et des finances pour le Canton de Vaud. Cette réforme présente aussi l'opportunité de revoir les dernières années de l'école obligatoire et l'orientation des élèves pour offrir des parcours de formation les plus complets et les plus efficaces aux jeunes du Canton. Le département de la formation retient comme base de travail le scénario mixte qui donne l'accès à la maturité en fin de 11e année, tout en l'ouvrant dès la fin de la 10e pour les élèves dont les résultats le permettent. Ce modèle mixte dit *10 ou 11 + 4* existe dans une dizaine de cantons alémaniques. Le Canton associera largement ses partenaires aux réflexions. Les premières volées vaudoises sous nouveau régime commenceront au plus tard en 2035.**

La révision totale des bases réglementaires intercantionales et fédérales de l'école de maturité menée conjointement par les cantons (CDIP) et la Confédération (DEFER) est terminée. Ce 28 juin, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale après que la CDIP a adopté le 22 juin le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Cette double révision, menée en parallèle, inclut l'harmonisation de la durée du cursus conduisant à la maturité gymnasiale, désormais fixée à "quatre ans au moins". Lors de la consultation de l'été dernier, le Conseil d'Etat l'avait acceptée, non sans regretter fortement une nouvelle entaille à l'autonomie cantonale. L'enjeu de cette harmonisation est de garantir aux jeunes un accès durable à toutes les hautes écoles du pays qui souhaitent ce cursus en quatre ans depuis de nombreuses années, sous la bannière de swissuniversities.

#### **Un immense défi et une belle opportunité**

Le département a choisi de travailler sur le modèle mixte dit *10 ou 11 + 4* déjà en vigueur dans de nombreux cantons alémaniques dont Berne, Lucerne ou Saint-Gall. Concrètement, le cursus de maturité peut commencer comme actuellement à la fin de la 11e année scolaire ou à la fin de la 10e pour les élèves dont les résultats le permettent. Ce scénario implique de questionner l'organisation du 3e cycle de la scolarité obligatoire. De manière générale, c'est aussi l'occasion de repenser

l'orientation des jeunes durant et à la fin de la scolarité.

Les choix qui devront être faits seront abordés sous l'angle pédagogique pour offrir la meilleure formation possible aux jeunes vaudois. Mais les enjeux en termes de ressources humaines, d'infrastructures et de finances seront immenses, raison pour laquelle le Conseil fédéral a accepté la demande du Canton de Vaud notamment, de rallonger le délai de transition de 10 à 14 ans. La première volée d'élèves commencera donc son cursus de maturité en 4 ans au plus tard en 2035.

### Un chantier en collaboration avec les partenaires de la formation

Vu l'importance des réflexions que le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle s'apprête à ouvrir, il veillera à associer étroitement les responsables de la scolarité obligatoire et postobligatoire, les hautes écoles, le corps enseignant et leurs syndicats, l'association vaudoise des parents d'élèves, les milieux économiques et politiques qui sont des partenaires naturels et essentiels à ce chantier. Le département reviendra début 2024 sur les objectifs, la méthode de travail retenue et proposera un calendrier des principales étapes. La recherche de consensus solides s'avérera indispensable à la réussite de ce défi qui ouvre de belles perspectives pour la formation vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 juin 2023

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat